

LE PETIT MICHELOIS

Bulletin Municipal n°4

juillet 2022



*« Il est beau
d'écrire parce que
cela réunit les
deux joies : parler
seul et parler à
une foule. »*

Cesare PAVESE

Dans ce numéro

- La vie municipale
- La vie associative
- Coup de projecteur sur le livre du luthier
- Les réalisations
- Le cadre de vie
- La relève
- Un petit mot d'histoire
- Tribune libre et chronique météo
- Les infos pratiques



LE MOT DU MAIRE

Saint Micheloises, saint Michelois,

52% des votants (suffrages exprimés) lors de l'élection présidentielle ne se retrouvent pas dans le mode de société proposé par le pouvoir en place. C'est en priorité à cette frange de notre population que je souhaite adresser ce message :

Nous avons la chance d'appartenir à une nation où la démocratie, les libertés individuelles et le respect des droits de l'homme font toujours partie de notre quotidien. Ces valeurs de la République sont reconduites pour 5 ans et nous ne pouvons que nous en féliciter, car les événements récents, survenus à proximité de notre pays, nous rappellent que les équilibres sont fragiles et que l'on peut très vite basculer d'un monde à l'autre.

Même si l'on ne doit pas se satisfaire d'une situation où la santé, l'éducation et les territoires ruraux sont malmenés, c'est au sein de notre modèle de société que nous devons trouver les solutions.

Les sirènes qui nous appellent à changer de paradigme pour améliorer notre quotidien ne trouveront pas de réponses dans l'isolement, le communautarisme et la démagogie. L'idéologie populiste qui se porte au secours du peuple menacé par les élites politiques, économiques ou médiatiques, déconnectées des réalités conduit inexorablement à la fin de la démocratie et la mise en place d'un régime totalitaire.

La communauté Saint Micheloise évolue dans un environnement préservé où la qualité de vie est appréciée. Notre vie associative est riche, nos enfants bénéficient de bonnes conditions d'accueil et d'apprentissage, nos aînés s'investissent dans l'animation communale.

Alors sachons apprécier ce que nous avons, profitons de la vie !

« Nous savons ce que nous sommes, mais nous ne savons pas ce que nous pourrions être ! » *W. Shakespeare*

Je vous souhaite de passer un bel été.

Pierre COLOMB

► les élections présidentielles



► La vie des commissions communales

Commission administration générale

La commission des impôts s'est réunie le 5 avril 2022 en présence d'une inspectrice du centre des impôts qui a rappelé la réglementation en matière de taxe foncière. Une étude comparative des différents logiciels de gestion administrative de la mairie a été réalisée dans le but d'en diminuer le coût. Nous allons mettre en ligne le nouveau site internet de la mairie, élaboré par Tania ROSTAING durant son stage sous l'égide de Jérôme MALORON et Gaëlle BERNARD.

Commission espace urbain

Au 31/12/2021, nous avons clôturé l'année avec 35 permis de construire, 35 déclarations préalables, 31 certificats d'urbanisme. Depuis le 01/01/2022, 7 permis de construire, 8 déclarations préalables et 8 certificats d'urbanisme ont été déposés.

Commission technique

Des emplois ont été effectués sur différentes routes de la commune : Dou Fayard, Bellevue, Grande Combe, la Cure, la Feyta, le Luthier.

Commission cadre de vie

Le fleurissement printanier a été réalisé par le club de la Savasse à la fin du mois de mai.

Une étude est en cours pour rafraîchir le parvis de l'église.

Nos projets d'aménagement se concrétisent : le city-park et l'aire de jeu à l'espace de la Savasse, la Fresque à l'angle de la côte Maréchale, un panneau de Bienvenue à l'entrée du village, le nouveau mobilier de la salle des mariages.

► SIVOS

En décembre dernier, le SIVOS des Collines s'est réorganisé.

• **Composition :**

Présidente : Ghislaine BARTHELON (2eme adjointe)
Vice-présidente : Magali MAHÉ (élue de Montmiral)
Membres actifs : Carole ATHALE, Lucie GRANGE (élues de Montmiral) Jérôme GUILLOUD, Jérôme MALORON (élus de Saint Michel)
Membres de droit, suppléants :
Pierre COLOMB (maire de Saint Michel)
Jérôme POUILLY (mairie de Montmiral)
Secrétaire : Gaëlle BERNARD (mairie de Saint Michel)

• **Fonctionnement :**

Une réunion bimensuelle des membres a lieu les lundis de 19H30 à 20H30 en mairie de Saint Michel.

Cette réunion tient lieu de permanence également : agents, enseignants et/ou familles sont accueillis à cette occasion. N'hésitez pas à venir !

Le Conseil Syndical se réunit une fois par mois pour suivre les dossiers en cours et prendre les décisions ou délibérations légales.

• **Contacts :**

Mail : saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr
Tél : 04 75 02 63 48

► SIVU

Les travaux d'entretien et de suivi de l'espace intercommunal du Bagnol ont permis de répondre favorablement aux exigences de sécurité du SDIS.

Une étude pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des ombrières au niveau du parking a été réalisée.

Conformément au règlement intérieur, le syndicat rappelle aux locataires de l'espace du Bagnol que les feux d'artifice ne sont plus autorisés. Un barème de sanction est applicable en cas de non respect du règlement.



LA VIE ASSOCIATIVE



SAINT MICHEL SUR SAVASSE

VOGUE
3 JUILLET 2022

Repas traditionnels
MIDI & SOIR

- ▶ Vide grenier
- ▶ Exposition de peintures
- ▶ Jeux de quartiers
- ▶ Concours de pétanque
- ▶ Feux d'artifices...

Taille de la statue de Saint Michel

Comité des Fêtes
SAINT MICHEL SUR SAVASSE

français bleu
système artificiel

La marche familiale du 8 mai



La marche a réuni une trentaine de personnes.

Gala de la Zumba Kid du 14 juin



L'association « Les cavaliers des collines » propose des cours de zumba kid tous les mardis soirs à l'espace du Bagnole.

ENTRAIDE ET PARTAGE en DRÔME DES COLLINES

L'Association « Entraide et Partage en Drôme des Collines » est une association à but non lucratif, enregistrée sous le N° W263013000 auprès de la préfecture de la Drôme. Son objet est le développement d'un esprit de solidarité, basé sur le partage et l'entraide entre ses membres ainsi que le renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sur le plan pratique, cela se traduit par la distribution de produits alimentaires et non-alimentaires aux personnes en situation de précarité économique, sociale et/ou qui rencontrent des problèmes familiaux ou personnels. Ces produits proviennent d'établissements commerciaux de la région, grandes surfaces ou autres. Bien évidemment, une participation financière est demandée en contrepartie de la remise de produits ; elle se situe entre 10 et 25 % du prix commercial. Les services de l'association sont réservés à ses adhérents. Pour adhérer, il suffit de remplir un formulaire, de présenter une photocopie de la première page de son avis d'imposition et de payer une cotisation annuelle de 10 euros. Tout le monde peut adhérer à l'association : soit en qualité de bienfaiteurs, c'est-à-dire les personnes qui veulent participer à son action ou simplement la soutenir, soit en qualité de membres-usagers, c'est-à-dire en priorité les personnes non imposables.

Que l'on ne se méprenne pas : l'association n'est pas un libre-service bon marché. On n'y vient pas pour faire des bonnes affaires et profiter d'un maximum de produits ou de services au détriment des autres. On y vient dans un esprit solidaire, pour partager équitablement avec les autres ce qui est mis à la disposition de tous.

L'association est placée sous le contrôle de ses membres. Elle fonctionne grâce à des bénévoles et, dans la mesure où le bénévolat est la garantie de sa pérennité, il est indispensable qu'un maximum de personnes s'investissent dans son projet et participent activement à son action.

Les locaux de l'association sont situés au N° 670 B, Rue de la Patache (en face de la Rue du Chalon).

Ils sont ouverts les lundis, mercredis et vendredis de 14 à 17 heures.

LA VIE ASSOCIATIVE



Après deux ans d'attente, cette année était la bonne ! La rando-VTT a eu lieu ce 22 mai, avec pas moins de 887 participants sur la matinée. Beaucoup de travail pour créer les parcours variés, faire des ponts, débroussailler, tondre, baliser, organiser... Mais quel bonheur d'avoir accueilli dans nos collines tous ces randonneurs et vététistes qui se sont régalés de la vue, des ravitaillements (les produits locaux ont été très appréciés !)... Sans oublier tous les bénévoles qui étaient présents dès 6h du matin pour tenir les ravitos et accueillir les participants. Un grand MERCI à tous sans qui cette belle journée ensoleillée n'aurait pu avoir lieu ! RDV l'année prochaine pour passer les 1000 participants !

La situation sanitaire du début d'année ne nous a finalement pas permis de proposer le Cabaret malgré toutes les bonnes volontés... Nous n'abandonnons pas, peut-être que l'année prochaine sera la bonne, en tout cas, nous avons hâte de pouvoir repartager ces moments avec vous tous !



Samedi 25 juin

Salle du Bagnol

Des 15h
KERMESSE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE!

AVEC LE GROUPE PILGRIM!

De 19h
Fête de la musique

Le pique nique du club de la Savasse



Montmiral - Saint-Michel-sur-Savasse

Montmiral

lescollines26750@hotmail.fr

Montmiral St Michel/Savasse

Forum des Associations

Le 3 septembre 2022
À l'Espace du Bagnol

De 10h à 17h

Saint Michel/Savasse
Bagnol X
Montmiral

Montagne Geysans

COUP DE PROJECTEUR



**Franck Cheval,
luthier de renommée internationale
publie l'œuvre d'une vie, d'une passion :**



« Le Chemin du Luthier »

« Chemin du luthier » est un ouvrage de 448 pages qui aborde plusieurs angles du parcours de Franck Cheval, son environnement, les conditions dans lesquelles sont faites ses guitares, le bois, sa sélection et sa préparation, les différents modèles et les rencontres. Il a notamment travaillé avec Marcel Dadi, Francis Cabrel, Diane Tell, Annabel, Christian Séguret, Patrice Jania, Johnny Hallyday...

Ce livre est un hommage à la guitare dite « sur mesure », Franck Cheval souhaite rester le plus possible à l'écoute des musiciens et de leurs demandes. Il est illustré par les photos de Maxime Ruiz et Alberto Martinez. Sa fille Juliette a participé au montage ; c'est également elle qui réalise les croquis pour les incrustations en nacre.

Son atelier qui a eu 40 ans l'année dernière se trouve à Saint Michel sur Savasse. Avec Lucie sa fidèle collaboratrice, la 800ème guitare verra le jour cette année.

Plus qu'un instrument, une œuvre d'art !

Chaque guitare réalisée en cet atelier possède une identité et une sonorité propre. Par son essence, sa technicité, ses courbes, sa décoration, elle devient bien plus qu'un instrument de musique. Elle reflète la passion de son créateur et son âme. Elle devient une œuvre d'art, un bonheur pour les yeux et les oreilles !

Précommandez votre livre sur le site...

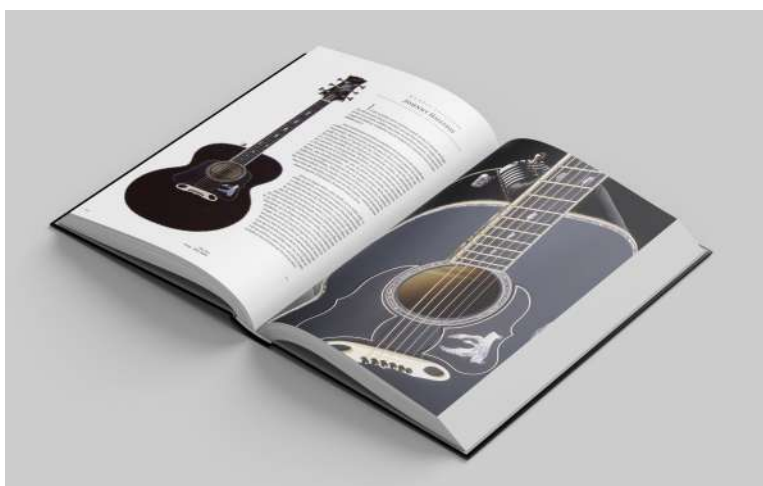
chevalguitars.com

Texte de Maxime Ruiz

Présenter le parcours d'un luthier à la première personne. Respectueux de la tradition, mais impatient dès ses débuts de proposer son propre langage, Franck Cheval a fusionné dans l'exercice de son métier ses deux passions fondamentales : l'amour de la musique et celui du bois. Il n'a jamais cessé d'apprendre, il n'a jamais cessé d'admirer. Pour Franck Cheval, voilà qu'un arbre devient un partenaire. Une promesse qu'il faut honorer. Pour lui, il faut être à la hauteur de ce que la nature propose. Sans cesse, sans cesse, il recommence. Et ce ne sera jamais la même guitare à la fin.

Cet ouvrage peut être considéré comme un dialogue entre le luthier et le lecteur, un peu comme si, en regardant par-dessus son épaule, on le voyait travailler. Lorsqu'on l'interroge, une réponse revient souvent : « Les guitares, c'est ma chance ». Ce livre donc, se veut une chance pour ceux qui le liront. L'amour, c'est contagieux.





REALISATIONS

L'ILÔT CENTRAL ENTRÉE SUD:



RENOVATION ENTRÉE DE LA MAIRIE :



LE CHEMIN PIÉTONNIER DU CIMETIÈRE:



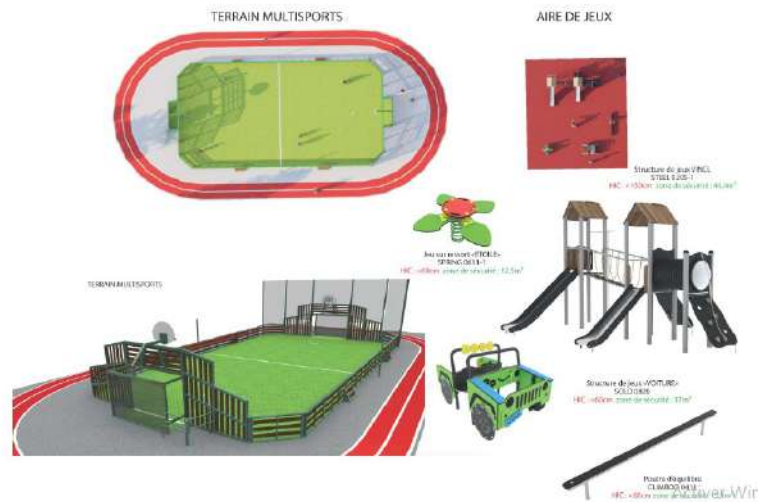
AMÉNAGEMENT DE LA CÔTE MARÉCHALE



CADRE DE VIE

PROJETS

CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORT : LE CITY PARK



FRESQUE : une œuvre « trompe l'œil » sera prochainement réalisée à l'entrée de la côte Maréchale, le choix du dessin reste à faire.



GYROBAR : Tous les mardis de 19h à 23h, le Gyrobar vous accueille sur la place Valfontaine, pour un moment convivial autour d'une bière ou autre (l'abus d'alcool est dangereux pour la santé).



EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

DECEMBRE 2021

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SIVOS DES COLLINES SUITE A UNE DEMISSION

Suite à la démission de Benoit BACHELIN du SIVOS, il est nécessaire d'élire un nouveau membre auprès du SIVOS, aux côtés de Jérôme MALORON et Ghislaine BARTHELON.

Le Maire annonce la candidature de Jérôme GUILLOUD. Il demande s'il y a d'autre candidat. N'ayant pas de réponse, il est procédé au vote en faveur de la candidature de Jérôme GUILLOUD.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX SUR LE RESEAU TELEPHONIQUE – AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE : REALISATION DES TRAVAUX ET FINANCEMENT (PART COMMUNALE)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Côte Maréchale, les travaux de renforcement et de dissimulation des réseaux téléphoniques et électriques ont débuté. Une partie des travaux est prise en charge par le SDED. Les travaux s'élèvent à 35 757.90 € HT. Le reste à charge pour la commune est de 11 508.23 €.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX SUR LE RESEAU TELEPHONIQUE – AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE : REALISATION DES TRAVAUX ET FINANCEMENT (PART COMMUNALE)

Dans le même temps, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Côte Maréchale, il est prévu des travaux de renforcement du réseau électrique.

Les travaux, organisés par le SDED, s'élèvent à 136 857.50€ HT. Le SDED participe financièrement à ces travaux. Le reste à charge pour la commune est de 27 371.50 €.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC VD AMENAGEMENT POUR L'INTEGRATION DE LA VOIRIE DE LA BELLE NOYERIAIE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Lors de la réalisation du Lotissement La Belle Noyeraie, il avait été évoqué durant le précédent mandat, la possibilité d'intégrer la voirie du lotissement à la voirie communale. Dans les négociations avec VD aménagement (Valrim), il a été précisé que la reprise par la commune de la voirie et des espaces verts n'aura lieu qu'après paiement de la PVR par Valrim (montant : 68 189.44€). La conclusion de cette convention acte donc par écrit ce transfert de voirie. Le transfert de propriété des espaces communs du lotissement ne sera ensuite effectif qu'après les travaux de finition du lotissement et passage devant notaire.

Voté à l'unanimité

AVIS SUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit prendre connaissance du rapport établi par Valence Romans Agglo sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'année 2020.

En voici les informations principales concernant Saint Michel :

Linéaire de réseaux d'eaux usées (en mètre) : 3 860 m

Linéaire de réseaux d'eaux pluviales (en mètre) : 1 612 m

Exploitant des réseaux : Saur

Linéaire de réseaux d'eaux usées curés : 335

% de réseaux curés (eaux usées) : 9%

Nombre de grilles et avaloires nettoyés : 16

Nombre d'avis de la direction de l'assainissement sur les documents d'urbanisme : 31

Volumes facturés (domestiques) (en m³) : 12 644 m³

Nombre d'abonnés facturés : 134

Tarif TTC/m³ pour une facturation de 120 m³ (hors redevance modernisation des réseaux de collecte) : 1.47€

Nombre d'installations ANC connues : 100

Installations ANC conformes : 8

Installations ANC non-conformes (avec risque sanitaire) : 26

Taux de conformité (sans risque sanitaire) : 73%

JANVIER 2022

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE ET DESIGNATION EN CONSEQUENCE D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT

Suite à la démission de Benoit BACHELIN, il a été nécessaire de réorganiser le SIVOS, avec l'arrivée de Jérôme GUILLOUD et la passation de la présidence à Ghislaine BARTHELON. Puis, après accord de la préfecture mi-décembre, Benoit BACHELIN a également été officiellement démissionnaire du conseil municipal et de son poste d'adjoint. Il est donc aujourd'hui nécessaire de pourvoir à son remplacement en tant qu'adjoint.

Le Maire propose d'intégrer Ghislaine BARTHELON dans l'équipe des adjoints, au regard de ses fonctions et responsabilités au sein du SIVOS. Après en avoir échangé en réunion maire/adjoint le lundi soir, il est proposé d'intégrer Ghislaine BARTHELON au poste de 2^{ème} Adjoint et d'élire Sébastien CARMET au poste de 1^{er} Adjoint.

Il est procédé au vote :

Poste de 1^{er} Adjoint : Sébastien CARMET se porte candidat

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A obtenu :

M. Sébastien CARMET : 13 voix

Poste de 2^{ème} Adjoint : Ghislaine BARTHELON se porte candidate

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A obtenu :

Mme Ghislaine BARTHELON : 13 voix

Poste de 3^{ème} Adjoint : Annabelle MORILLAS est maintenue

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A obtenu :

Mme Annabelle MORILLAS : 13 voix

ELECTION D'UN CONSEILLER DELEGUE EN CHARGE DE L'URBANISME

Avec le départ de Benoit BACHELIN, il est donc proposé de modifier les commissions communales comme suit :

- Pierre COLOMB reste en charge de la commission administration générale
- Sébastien CARMET reste en charge de la commission technique
- Ghislaine BARTHELON est en charge de la commission action sociale
- Annabelle MORILLAS reste en charge de la commission cadre de vie

Afin d'assurer la gestion de la commission urbanisme, il est proposé d'élire Carole MOTTUEL en tant que conseillère municipale déléguée à l'urbanisme. Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDED POUR DES TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES A L'ANCIENNE CURE

Un devis a été demandé à l'entreprise de Thierry COMTE de Mours. Le montant des travaux s'élève à 2 350 €. Ces dépenses concernant des frais pour la performance énergétique des bâtiments communaux, le SDED peut prendre en charge 50% du coût des travaux (dispositif Efficacité Energétique auquel adhère la commune). Le reste à charge pour la commune serait alors de 1 175€, Il est donc proposé de faire une demande de subvention pour ces travaux d'isolation.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR/DSIL) POUR LA CREATION D'UN CITY STADE ET D'UNE AIRE DE JEUX

Séverine CAPOGNA et Pierre FERRIER de la commission cadre de vie sont en train de monter un projet de city stade (terrain de sport multi jeux) et une aire de jeux pour les enfants sur le terrain de sport actuel, près de l'atelier Rue de la Cure. Pour ces projets, ils ont rencontré la conseillère départementale Emmanuelle ANTHOINE, qui leur a fait part de son attrait.

Le coût total du projet s'élèverait à 148 513,32€ TTC (97 046,82€ TTC pour le city stade et 51 466,50€ TTC pour l'aire de jeux). Plusieurs subventions pourraient être possibles (Etat, sport, Département, Région...). En 2022, il est donc nécessaire d'évaluer le montant des subventions possibles et le coût du projet pour la commune avant d'envisager sa mise en place en 2023.

Pour ce projet, l'Etat pourrait participer au projet à hauteur de 25%, soit 30 940,27 €. Il est donc proposé de solliciter l'Etat au titre de la DETR.

De plus, il est également possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, qui, si elle est acceptée, pourrait participer à hauteur de 49 504,44€ (soit 40%).

Ce terrain multisport a vocation à offrir un lieu de loisirs pour les enfants, les jeunes et les adultes. Il favorise également le lien intergénérationnel.

QUESTIONS DIVERSES

Réalisations 2021/Projets 2022

De nombreuses réalisations ont eu lieu en 2021. Le maire remercie chaleureusement les élus pour le travail effectué :

- Mise en place des containers semi-enterrés
- Nettoyage du local technique
- Nettoyage du clocher
- Rédaction du document unique (qui liste les risques auxquels sont confrontés les agents pendant leur temps de travail)
- Mise à jour de l'adressage postal
- Achat et pose des nouvelles guirlandes
- Elaboration de l'avant-projet sommaire du city stade
- Mise aux normes accessibilité de l'électricité dans les bâtiments
- Informatisation du cimetière
- Finalisation de la passerelle sur la Savasse
- Achat du terrain pour les travaux Côte Maréchale
- Aide au transport pour la vaccination des aînés
- Réalisation d'un marché de Noël avec Montmiral
- Organisation d'un forum des associations
- Rénovation de la mairie et de la salle de la cour (création d'un accès handicapé)
- Réparation et remise en route de la chaufferie école
- Acquisition foncière à la lagune

Des projets sont également prévus pour 2022 :

- Finalisation de l'aménagement de la mairie
- Voirie communale : lister les voiries et comparer différentes offres de différents prestataires
- Création du site internet (avec le retour de Tania ROSTAING en mars, stagiaire qui participera activement)
- Création d'un chemin piéton jusqu'au cimetière/Réalisation du marché de Noël à St Michel
- Aménagement paysager du carrefour de la Côte Maréchale et de l'entrée sud du village.
- Aménagement du parvis de l'église (jardinières)
- Rangement des archives au grenier de la mairie
- Validation du projet de city park et de son plan de financement
- Rénovation du plancher du clocher de l'église
- Réalisation des travaux dans la forêt communale.

FEVRIER 2022 VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITYPARK ET AIRE DE JEUX) POUR SOLLICITER LA DETR AUPRES DE L'ETAT

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR		30 940,27 €	25 %
DSIL			
Conseil régional		18 564,17 €	15 %
Conseil départemental		49 504 €	40 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		99 008.44 €	80 %
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)		24 752,66 €	20 %
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		123 761,10 €	100 %

SUBVENTION/ADHESION POUR L'ANNEE 2022 AUX ASSOCIATIONS/ ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE

En début d'année, la commune renouvelle son adhésion (et sa cotisation) à certains organismes et verse une subvention pour l'année à des associations extérieures à la commune comme l'ADMR.

Pour rappel :

Il avait été décidé l'année dernière de ne verser une subvention qu'aux associations qui ont pour bénéficiaires des Saint-michelais (c'est pour cela que rien n'avait été prévu l'an dernier pour les Resto du Cœur par exemple)

Subventions/participations versées en 2021 :

Mémoire de la Drôme : 46 €

ADMR Peyrins Genissieux Haute Herbasse : 235 €

Association des Maires de la Drôme : 135 €

Association des Maires Ruraux de la Drôme : 100 €

Amicale des secrétaires de mairie : 50 €

MFR de Chatte (un jeune de la commune y est scolarisé) : 50 €

Prévention routière : 170 € (à la condition qu'un exercice sécurité routière soit organisé dans l'année à l'école de Saint Michel)

Il est fait le choix de verser les mêmes montants pour l'année 2022.

Site internet

Une demande de création de site internet a été faite auprès de Campagnol, un organisme recommandé par l'association des maires ruraux. Le coût annuel est de 220 € par an, hébergement du site et maintenance compris. Aujourd'hui, la commune est dans l'attente de la validation des accès au futur site internet. Le nom de domaine sera le suivant : www.saintmichelsursavasse.fr

Une réunion va être prochainement prévue pour définir le nombre de pages à créer sur le futur site internet, prévoir son contenu... Tania ROSTAING, qui revient en stage à partir du 22 mars, aura pour mission de mettre en forme le site internet de la commune.

Changement de logiciel

Les contrats avec le prestataire JVS pour les logiciels métiers utilisés en mairie (compta, état civil...) se terminent en octobre 2022. Au préalable, il est nécessaire de prévoir une consultation auprès de 2-3 prestataires de logiciel pour comparer leurs offres. Pour cela, il est proposé de créer un groupe de travail, composé d'élus et d'agents, qui rédigera un cahier des charges et lancera une consultation pour choisir le nouveau prestataire d'ici la fin du premier semestre 2022.

Le groupe de travail sera composé de Gaëlle BERNARD et Catherine RONGY en tant qu'agents utilisateurs ainsi que des membres qui le souhaitent de la commission administration générale. Jérôme MALORON est également proposé pour intégrer ce groupe de travail.

Divers

Entretien des agents :

Les objectifs de la secrétaire de mairie sont les suivants : suivi comptable (travaux et subventions) de l'opération Côte Maréchale, rédaction de fiches de procédure, tri des archives, mener à bien le changement de logiciel ou encore suivre une formation en urbanisme pour à l'issue instruire en autonomie certains dossiers.

Les objectifs de l'agent technique sont les suivants : aménagement du grenier en vue du stockage des archives, évacuation régulière des encombrants pour avoir des points de tri propres, suivre le fonctionnement de la chaudière ou encore suivre une formation en plomberie notamment dans le cadre de la maintenance de la chaudière.

Lignes de gestion : la commune doit définir les critères d'avancements des agents dans le cadre des lignes directrices de gestion. Il en sera question lors la réunion de la commission administration générale le 15 février.

Parrainage : la période des parrainages des candidats pour l'élection présidentielle a débuté. Pour St Michel, le Maire a fait le choix d'apporter son parrainage à Nathalie ARTHAUD.

Recensement des ponts : une visite a eu lieu par un bureau d'étude missionné par l'Etat. Quatre ponts communaux, les plus gros, ont été vérifiés. Un seul n'est pas en bon état à Ravanet. Il n'y a pas d'urgence au regard du trafic peu important mais des travaux seront à prévoir.

Travaux Côte Maréchale

Un devis a été réalisé par TP Réalisations pour terminer les travaux de voirie entre le lotissement et la rue des Duyères. Le montant est de 4 700 € HT.

Une convention avec le propriétaire du mur qui accueillera la fresque devrait être conclue. Après échanges avec le notaire, il pourrait être mis en place un commodat, un bail conclu à titre gratuit, pour une durée déterminée ou indéterminée et qui est opposable au tiers (en cas de revente).

Tour des commissions

Commission technique :

Les travaux dans la forêt communale auront lieu le 24 février prochain.

Voie : les travaux n'ont toujours pas débuté. Une consultation sera prochainement lancée pour obtenir des devis de la part de Chambard et TP Réalisations pour les prochains travaux de voirie. A l'avenir, lors de la signature des devis, une date de réalisation sera apposée afin de ne pas se retrouver une nouvelle fois avec des travaux non réalisés deux ans après avoir été commandés.

Cadre de vie :

Une réflexion est en cours pour mettre en place des barrières ou prolonger le trottoir à l'entrée sud du village pour sécuriser le passage des piétons

Les membres de la commission sont en train de chercher du matériel modulable pour la salle du conseil. La question se posera de conserver ou pas la table en bois.

Un peintre a été contacté pour la réalisation de la fresque. Cela pourrait avoir lieu à l'automne 2022 ou en 2023 avec des enfants de l'école.

Une réflexion est en cours sur les jardinières devant l'église. La paroisse en sera informée.

La commission est également en train de travailler sur le panneau d'entrée du village et celui de la mairie.

Concernant les guirlandes, une étude est en cours pour aménager la place devant l'école.

Le parcours piéton est à nouveau en cours d'étude.

Des ruches seront prochainement posées sur une parcelle communale Route de Z'Ain.

SIVU : Il est nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle auto laveuse. Le choix d'une machine a été fait après des essais au Bagnol ; le coût estimé est de 4 400 €. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer à l'achat de cette auto laveuse à la condition de pouvoir l'utiliser, par un employé communal, à une ou deux reprises par an, pour nettoyer les bâtiments communaux comme la cantine.

SIVOS :

La gestion des écoles est compliquée avec des absences de personnel, positifs au Covid.

Une visite de l'ACFI est prévue le 7 février prochain pour vérifier la sécurité au travail des agents.

Concernant la cantine et les absences des enseignants, le SIVOS a décidé de prendre en charge les repas commandés à la cantine le premier jour d'absence d'un enseignant non remplacé.

MARS 2022

SOLIDARITE UKRAINE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Il est donc décidé de faire un don de 250 € à la protection civile au titre de l'aide internationale en faveur du peuple ukrainien.

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UN COMODAT POUR LA REFECTION D'UN MUR ET LA REALISATION D'UNE FRESQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Côte Maréchale, il est prévu une réfection du mur au niveau du carrefour et la réalisation d'une fresque. Le mur appartenant à un particulier, il est proposé de conclure avec lui un comodat. Il s'agit d'un acte notarié qui autorise la commune à réaliser les travaux sur le mur sans en être propriétaire et sans obligation d'entretien du mur.

Ce comodat, ou convention d'occupation du mur par la commune, est consenti à titre gratuit ; les frais de notaire seront pris en charge par la commune. La propriétaire du mur a été rencontrée et donne son accord pour mettre son mur à disposition de la commune. Elle veut toutefois être associée au choix de la fresque.

PROGRAMME 2022 DES ACTIONS DE L'ONF EN FORET COMMUNALE DE SAINT MICHEL : VENTE DE COUPES DE BOIS

Lors de sa venue en mairie le lundi 7 mars, Bruno OLLAT de l'ONF a présenté le programme 2022 des actions de l'ONF en forêt communale. Une coupe de bois est prévue. Il s'agit de quelques chênes sur la parcelle n°3 (environ 18 m3). Les bénéfices s'élèveraient à 1 825€ pour la commune, auquel il faut retirer 582 € de frais d'encadrement du chantier par l'ONF.

L'ONF proposait également l'entretien du périmètre pour un montant de 3 333 €, opération refusée parce que déjà réalisée avec la MFR de Mondy (pour 850€).

Un programme d'entretien pluriannuel a été établi par l'ONF. En 2023 et 2024, seuls des frais de garderie seraient facturés et de nouvelles coupes pourraient être réalisées en 2025 et 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Budget 2022

Un rendez-vous a été organisé en mairie avec Bernard CUIILLERIER, conseiller aux décideurs locaux mis en place par Valence Romans Agglo, pour conseiller les élus sur le budget et notamment les modalités de financement de l'investissement.

Pour information :

Le résultat 2021 : 115 908.71 € d'excédent de fonctionnement et 206 366,55 € d'excédent d'investissement

Le plan de financement de la Côte Maréchale : les travaux sont estimés à 662 000 € TTC et la commune, déduction faite des subventions et participations, doit financer au moins 77 000 €

Le plan de financement du City park : les travaux pourraient s'élever à 123 000 € HT, soit un reste à financer d'au moins 44 000 € pour la commune.

Bernard CUIILLERIER a tout d'abord indiqué que la commune avait la capacité d'autofinancer l'ensemble de ces dépenses d'investissement. Néanmoins, les emprunts en cours se terminant en 2023 et 2024, recourir à un nouvel emprunt peut également être une solution. Par conséquent, M. CUIILLERIER propose de recourir à l'emprunt à hauteur de 55 000 €, d'autofinancer les 68 000 € restants et de solliciter une ligne de trésorerie (prêt relais) pour 120 000 €, en attendant de percevoir les taxes d'aménagement et le FCTVA pour la Côte Maréchale.

Après discussion en séance, il est décidé :

De prévoir un peu plus d'emprunt (70 000€) pour moins autofinancer et conserver une réserve au cas où.

De demander une ligne de trésorerie pour 150 000 € pour bénéficier d'un peu plus de marge de manœuvre.

Budget du SIVOS

L'année 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement.

Dépenses fonctionnement	224 541,52
Recette fonctionnement	231 908,40
Résultat de l'année	7 366,88
Résultat antérieur	-13 082,84
Résultat définitif	-5 715,96

Pour 2022, le budget est maîtrisé en demandant à chaque commune le même montant de participation que l'année précédente (80 000 €). Toutefois, des marges de manœuvre sont à trouver pour revenir à des budgets plus raisonnables et réduire les dépenses en 2023.

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2020	Chapitres	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère gé	67 125,00 €	70	Produit des services	60 000,00 €
012	Charges de personnel	157 016,00 €	74	Dotations et participati	171 221,00 €
65	Autres charges de gesti	2 140,00 €	013	Atténuation de charges	933,03 €
67	Charges exceptionnelles	157,07 €		TOTAL RRF	232 154,03 €
68	Provisions	- €	002	Résultat N-1 Excédent	- €
	TOTAL DRF	226 438,07 €		TOTAL RECETTES FONCT	232 154,03 €
002	Résultat N-1 Déficit	5 715,96 €			
	TOTAL DEPENSES FONCT	232 154,03 €			

Budget du SIVU

Le budget 2022 du SIVU sera voté le 17 mars. L'année 2021 fait apparaître un résultat globalement excédentaire.

	SIVU du Bagnol
Dépenses fonctionnement	26 967,32
Recette fonctionnement	59 605,11
Résultat de l'année	32 637,79
Résultat antérieur	11 954,28
Résultat définitif	44 592,07
Dépenses investissement	42 233,59
Recettes investissement	26 186,10
Résultat de l'année	-16 047,49
Résultat antérieur	-18 973,01
Résultat définitif	-35 020,50
Globalement	9 571,57 €

Toutefois, pour 2022, tout comme l'an dernier, il est demandé aux communes de prévoir 3 500 € de provision pour le SIVU.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2022	Chapitres	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	19 215,00 €	70	Produit des services	- €
012	Charges de personnel	- €	73	Impôts et taxes	- €
65	Autres charges de gestion cour	- €	74	Dotations et participations	54 041,20 €
66	Charges financières	8 100,00 €	75	Autres produits de gestion cour	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 195,55 €	013	Atténuation de charges	- €
022	Dépenses Imprévues	- €	76	Produits financiers	- €
	TOTAL DRF	37 510,55 €	77	Produits exceptionnels	3 476,82 €
023	Virement à la section d'invest	39 579,04 €		TOTAL RRF	67 518,02 €
042	Amortissement	- €	042	Opérations d'ordre entre sect	- €
	TOTAL DOF	39 579,04 €		TOTAL ROF	- €
002	Résultat N-1 Déficit	- €	002	Résultat N-1 Excédent	9 571,57 €
	TOTAL DEPENSES FONCT	77 089,59 €		TOTAL RECETTES FONCT	77 089,59 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2022	Chapitres	Libellé	BP 2022
20	Immo incorporelles	- €	13	Subventions d'investissement	- €
204	Subvention versée	- €	1068	Excédent de fonctionnement	35 020,50 €
21	Immo corporelles	5 279,04 €	10	Dotations et fonds divers	
23	Immo en cours	- €	024	Produits de cession	
16	Emprunts	34 300,00 €		TOTAL RRI	35 020,50 €
10	Dotations	- €	021	Virement de la section de fon	39 579,04 €
020	Dépenses Imprévues	- €	040	Opération d'ordre entre secti	- €
	TOTAL DRI	39 579,04 €	041	Opérations patrimoniales	- €
040	Opérations d'ordre entre sect	- €		TOTAL ROI	39 579,04 €
041	Opérations patrimoniales	- €	001	Résultat N-1 Excédent	- €
	TOTAL DOI	- €		Restes à réaliser	- €
001	Résultat N-1 Déficit	35 020,50 €		TOTAL RECETTES INVEST	74 599,54 €
	Restes à réaliser	- €			
	TOTAL DEPENSES INVEST	74 599,54 €			

Emploi saisonnier

Comme chaque année, il est proposé de recruter deux jeunes, entre 16 et 18 ans, pour travailler l'été au service technique. L'appel à candidature sera prochainement lancé par voie d'affichage.

Divers

Tour des commissions

Commission technique :

Les travaux de voirie 2020-2021 n'ont toujours pas été réalisés. Un courrier en RAR va être envoyé. Des demandes de devis vont être à faire auprès des entreprises Chambard et de TP Réalisations. Un arbre est tombé devant le Clos Marie.

Cadre de vie :

Le cyclo cross aura à nouveau lieu le 30 octobre au Bagnol. Une réunion a été organisée avec le SCRIP, en présence du comité des fêtes. Des demandes de subvention pour soutenir cette initiative seront à faire par les associations concernées. La commission travaille sur le panneau pour l'entrée du village et se charge de contacter un peintre pour la fresque Côte Maré-chale.

AVRIL 2022

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 M14

Avant l'adoption du budget, il est d'abord nécessaire d'étudier le compte de gestion 2021 et le compte administratif. Pour rappel, le compte de gestion est l'état des comptes tenu par la trésorerie tandis que le compte administratif est celui tenu par le Maire en mairie.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021

Voté à l'unanimité

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M14

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif pour l'exercice 2021 pour le budget M14

Dépenses fonctionnement	279 143,88 €
Recette fonctionnement	324 754,02 €
Résultat de l'année	45 610,14 €
Résultat antérieur	70 298,57 €
Résultat définitif	115 908,71 €
Dépenses investissement	119 671,32 €
Recettes investissement	263 437,35 €
Résultat de l'année	143 766,03 €
Résultat antérieur	62 600,52 €
Résultat définitif	206 366,55 €
Reste à réaliser (crédits 2021 reportés en 2022)	
Dépenses	381 685,25 €
Recettes	212 926,00 €

VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022

Le Maire propose :

- de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2022
- de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2022

Soit de fixer les taux des impôts locaux comme suite pour l'année 2022 soit :

Foncier bâti = 30,51 %

Foncier non bâti = 63.63 %

Voté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 M14

Le détail des articles budgétaires est présenté en séance :

Augmentation des dépenses :

D'électricité et de fuel

Fêtes et cérémonie (avec l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants depuis deux ans)

Travaux dans la forêt communale

Frais de personnel avec un remplacement à prévoir au secrétariat

Participation au SDIS, SIVOS et SIVU dont 6 000 € qui sont prévus « au cas où » pour équilibrer le budget du SIVOS et du SIVU uniquement

Participation au service instructeur de dossiers d'urbanisme de Valence Romans Agglo.

Pour les travaux de voirie (30 000 € au lieu de 20 000 € annuel)

Baisse des dépenses :

De la taxe foncière suite à l'obtention d'un dégrèvement

Augmentation des recettes :

Avec le remboursement d'une partie du salaire de l'agent en congé maternité en 2022

Impôts (avec l'augmentation des bases et le maintien des taux actuels)

Les opérations pour le compte de tiers (plus de 166 000 € sont avancés par la commune pour le Département et Valence Romans Agglo)

Baisse des recettes :

De la DGF

FONCTIONNEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2022	Chapitres	Libellé	BP 2022	
011	Charges à caractère général	76 848,00 €	70	Produit des services	4 635,00 €	
012	Charges de personnel	77 832,00 €	73	Impôts et taxes	220 293,95 €	
65	Autres charges de gestion cour	156 030,00 €	74	Dotations et participations	56 359,00 €	
66	Charges financières	1 200,00 €	75	Autres produits de gestion cour	36 808,00 €	
67	Charges exceptionnelles	39 958,71 €	013	Atténuation de charges	5 200,00 €	
022	Dépenses Imprévues	23 000,00 €	76	Produits financiers	- €	
	TOTAL DRF	374 868,71 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €	
023	Virement à la section d'invest	13 767,95 €		TOTAL RRF	323 495,95 €	
042	Amortissement et atténuation	3 800,00 €	042	Opérations d'ordre entre sect	5 982,00 €	
	TOTAL DOF	17 567,95 €		TOTAL ROF	5 982,00 €	
002	Résultat N-1 Déficit	- €	002	Résultat N-1 Excédent	62 958,71 €	
	TOTAL DEPENSES FONCT	392 436,66 €		TOTAL RECETTES FONCT	392 436,66 €	

INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2022	Chapitres	Libellé	BP 2022	
20, 21, 23	Opérations	310 562,69 €	13	Subventions d'investissement	131 463,44 €	
21	Immo corporelles	- €	16	Emprunts	70 400,00 €	
16	Emprunts	14 044,00 €	10	Dotation et fonds divers	73 650,00 €	
10	Dotations	- €	21	Immobilisations	- €	
020	Dépenses Imprévues	- €		TOTAL RRI	275 513,44 €	
	TOTAL DRI	324 606,69 €	021	Virement de la section de fon	13 767,95 €	
040	Opérations d'ordre entre sect	5 982,00 €	040	Opération d'ordre entre secti	3 700,00 €	
041	Opérations pour compte de t	166 335,54 €	041	Opérations patrimoniales	166 335,54 €	
	TOTAL DOI	172 317,54 €		TOTAL ROI	183 803,49 €	
001	Résultat N-1 Déficit	- €	001	Résultat N-1 Excédent	206 366,55 €	
	Restes à réaliser	381 685,25 €		Restes à réaliser	212 926,00 €	
	TOTAL DEPENSES INVEST	878 609,48 €		TOTAL RECETTES INVEST	878 609,48 €	

Voté à l'unanimité

CONCLUSION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022

Dans le cadre des travaux de la Côte Maréchale, il est nécessaire de conclure un emprunt pour le financement de ces travaux. Deux banques ont été mises en concurrence : il s'agit du Crédit mutuel et de la Caisse d'épargne.

Considérant le besoin en financement de la commune de Saint Michel sur Savasse :

Montant : 70 000 €

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestrielle

Considérant les offres reçues de la part de la Caisse d'épargne et du Crédit mutuel :

Caisse d'épargne : Taux : 1,70 % Amortissement : progressif (échéances constantes)

Crédit mutuel : Taux : 1,05 % Amortissement : progressif (échéances constantes)

CONCLUSION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022

De même, dans le cadre des travaux de la Côte Maréchale, plusieurs recettes seront perçues ultérieurement (TVA, taxe d'aménagement). Il est donc nécessaire de conclure une ligne de trésorerie, appelée aussi prêt relais, pour bénéficier d'un peu de trésorerie pour préfinancer les recettes ci-dessus

Considérant le besoin de trésorerie de la commune de Saint Michel sur Savasse :

Montant : 150 000 €

Durée : entre 24 et 27 mois

Périodicité : trimestrielle

Considérant les offres reçues de la part de la Caisse d'épargne et du Crédit mutuel :

Caisse d'épargne : Taux : 0,95 %

Crédit mutuel : Taux : 0,70 %

Une demande de précision concernant le taux applicable étant nécessaire, il est proposé de déléguer au Maire le choix de l'établissement bancaire le moins onéreux pour la réalisation d'une ligne de trésorerie aux caractéristiques susmentionnées.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Jurés d'assises

Un représentant de Saint Michel devra se rendre à St Donat le jeudi 12 mai 2022, muni de la liste électorale, pour participer à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2022. Le Maire étant indisponible ce jour-là, il sera nécessaire de prévoir qui se rendra à St Donat le 12 Mai à 17h30.

Logiciel mairie

Deux prestataires ont été mis en concurrence : JVS et Cosoluce. Leurs offres ont été analysées en fonction de critères d'évaluation fixés en groupe de travail.

A l'issue de cette analyse, et alors qu'il paraît difficile de changer de prestataire au regard des conditions de reprise de données et du délai de renouvellement de contrat (mai 2022 au lieu d'octobre 2022), il est décidé de renouveler le contrat pour la mise à disposition des logiciels auprès de JVS.

Site internet

Tania ROSTAING, en stage actuellement en mairie, et Jérôme MALORON ont travaillé ensemble sur le site internet. Une bonne partie de la mise en page du site et de son contenu ont été réalisés (plus de 80%). L'objectif est une mise en ligne du site d'ici le mois de juin 2022, en parallèle du bulletin municipal.

Remplacement secrétariat

la seule candidature a été reçue ce lundi 11 avril en mairie. Il s'agit d'un agent territorial qui n'a jamais travaillé en mairie, il lui sera proposé de débiter sa mission au plus tôt pour travailler en binôme avec la secrétaire.

Elections présidentielles

Les opérations électorales se sont bien déroulées lors du 1^{er} tour le 10 avril. Il y a eu un contrôle de la part d'un représentant du Conseil Constitutionnel et St Michel est l'une des deux communes arrivée en premier à la gendarmerie de Romans à l'issue du dépouillement.

Divers

La classe de CE1-CE2 a écrit un courrier en mairie pour indiquer que les enfants souhaitent mettre en place un composteur dans le village. Il sera plutôt proposé à tous les habitants de s'équiper en composteur, disponible gratuitement sur demande à Valence Romans Agglo.

Un diagnostic sur la qualité de l'air dans l'école a été réalisé. Les mesures sont conformes à St Michel.

Une nouvelle association a été créée : « entraide et partage en Drôme des Collines ». Les bénévoles récupèrent des produits invendus dans les supermarchés et ils sont redistribués aux personnes dans le besoin. Les produits sont stockés dans un local Rue de la Patache, en face de la Rue du Chalon.

Le conseil d'école a eu lieu en mars dernier ainsi qu'une rencontre avec les enseignantes. Elles sont soucieuses pour les effectifs de l'année prochaine et font face à des difficultés avec une classe.

Le propriétaire d'un food truck s'est présenté en mairie. Il s'agit d'un bar à bière itinérant qui cherche une commune dans le secteur pour s'implanter le mardi soir, à partir de 18h, de mi-mars à fin octobre. Le conseil municipal répondrait plutôt favorablement à la demande d'implantation de ce commerçant. Toutefois, il est recommandé d'en échanger au préalable avec la boulangerie.

Un usager s'est présenté en mairie pour demander une adresse postale alors qu'il vit dans une résidence mobile. Il lui a d'abord été demandé de régulariser sa situation en déposant une déclaration préalable.

De ferme en ferme a lieu le week-end du 23 et 24 avril 2022. A St Michel, Aux collines aromatiques y participe.

Un devis a été établi pour changer le mobilier de la mairie (tables modulaires dans la salle du conseil et chaises) pour la somme de 3 800 € HT. Des crédits restent à consommer pour les travaux d'aménagement de la mairie, il est donc proposé de valider ce devis.

Une première réunion pour le nouveau bulletin municipal de juin 2022 est prévue le 19 avril.

Un courrier a été reçu en mairie de la part du Comité des fêtes. Un rendez-vous est prévu le vendredi 15 avril à 19h pour échanger sur les relations entre la municipalité et le comité.

Tour des commissions

Commission technique :

L'entreprise Cheval a réalisé les travaux demandés.

Une consultation est à lancée pour choisir un prestataire pour des travaux de voirie en septembre 2022.

Cadre de vie :

Un rencontre a eu lieu en mairie avec un artiste en prévision de la réalisation de la fresque Côte Maréchale. Il est proposé de choisir deux-trois modèles et de faire un sondage auprès de la population pour le choix final de la fresque.

La commission est en train de chercher des solutions pour réduire la vitesse dans le village.

SIEH :

La consultation est en cours pour l'étude à réaliser afin d'établir un schéma de protection contre les incendies alors qu'une étude du Sénat a prouvé que la mise au norme incendie est très onéreuse pour les petites communes.

Le nouveau mobilier de la salle du conseil



Nous avons reçu le nouveau mobilier en mairie, permettant deux configurations:

- En table ovale pour les mariages, les baptêmes et l'accueil des permanences.
- En table rectangulaire pouvant accueillir 20 personnes, pour les réunions du conseil municipal.

LA RELÈVE...



« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. »
Benjamin FRANKLIN

Sortie Ski de fond à Font d'Urle pour des élèves de St Michel sur Savasse.

Trois rendez-vous très appréciés par les enfants, qui enfin retrouvent des moments de convivialité si précieux !



Samedi 19 mars 2022, à la salle des Cordeliers, des enfants de l'école de St Michel sur Savasse ont réalisé la première partie du concert tout public SAXBACK ENSEMBLE. Quatre chorales scolaires sont montées sur scène pour interpréter ensemble quelques grands classiques de Carmen, accompagnées par les artistes concertistes. Les enfants ont mis du cœur à l'ouvrage avec discipline et énergie, procurant une belle émotion dans le public venu massivement les encourager. Bravo à tous !

Ce concert a été réalisé en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Drôme, l'association « les concerts de poche » et les enseignantes.



« La tête, les jambes et les bras » Flash sur Sébastien CAPOGNA

Depuis sa mise à l'eau, à un mois, jusqu'à aujourd'hui, Sébastien en a parcouru des kilomètres... à la nage ! Licencié au club du Triathlon Romains Péageois, et membre du club Drôme Olympique et Sportif, Sébastien s'entraîne actuellement 4h par jour toute l'année à la piscine Serge Buttet de Romans et chez lui, à Saint Michel. Jean-Luc et Séverine, ses parents - anciens sportifs de haut niveau - le coachent avec rigueur et bienveillance. Tout est prévu pour faciliter sa préparation physique : musculation, bonnes nuits de sommeil, calme et tranquillité à Saint Michel.

Sébastien intègre aujourd'hui l'équipe de France avec les meilleurs juniors de son âge.

Sébastien, à quel âge as-tu commencé la natation ?

J'ai commencé réellement la natation à l'âge de 6 ans. Avant, je ne faisais que barboter dans la piscine à la maison. Mais j'entendais les consignes que donnait ma maman à des enfants en cours d'apprentissage.

Combien d'entraînements fais-tu par semaine ? Et sur quelles distances ?

J'ai 2 entraînements par jour. Je nage environ 2,5 km en 1h, et je peux aller jusqu'à 10 km en 2h30. Tout dépend de ce que je prépare. Je m'entraîne dans toutes les nages (papillon, dos, crawl) mais principalement en brasse, car c'est ma spécialité.

De quoi est composée ta préparation en dehors de la natation ?

Elle se compose de 5h de musculation spécifique par semaine, mais les repas (concoctés par maman) et les nuits de sommeil sont tout aussi importants que les entraînements.

Comment s'est passée ta saison ?

Cette année, j'ai réussi à me qualifier aux Championnats de France Elites qui regroupent les meilleurs français toutes catégories. J'ai partagé la même série que Florent Manaudou sur le 50m brasse ! C'est lors de ces championnats que j'ai réalisé le temps requis sur 200m brasse pour entrer en équipe de France et participer à la Coupe de la Méditerranée (COMEN).

Je rentre de Limassol (Chypre), c'était mon premier déplacement avec l'équipe. J'ai représenté mon pays sur 2 relais en 4 nages, le 100m brasse et le 200m brasse. J'y gagne le 200m brasse, et je reviens avec une nouvelle qualification pour le Festival Olympique de la Jeunesse (FOJE) qui se déroulera fin juillet en Slovaquie. C'est un format « Jeux Olympiques Juniors »

Justement, quel est ton objectif principal ?

Les J.O. de Paris 2024 (ou ceux de Los Angeles en 2028) et évidemment un titre olympique ! Pour cela, une préparation intense et très poussée techniquement est nécessaire.

Et l'école dans tout cela ?

Je suis actuellement en 1^{ère} avec options : Maths, physique, SVT. J'ai bénéficié d'horaires aménagés. Mais, dès septembre prochain, j'intègre la section « Sports-Etudes » du lycée Antoine de Saint Exupéry à Saint Raphaël en classe de terminale. Un bon programme m'attend bien que les horaires scolaires soient aménagés :

- Je serai dans l'eau de 6h30 jusqu'à 8h30, puis en cours d'enseignement général de 9h à 14h
- Je replonge dans l'eau de 15h30 à 17h30 pour terminer la journée par 1h de musculation (3 fois par semaine)
- J'aurai aussi mon baccalauréat à travailler !

A Saint Raphaël, je serai accompagné de mon frère Benjamin, investi au même titre que moi.

Une dernière question : quel est ton meilleur souvenir de l'école de Saint Michel ?

Je garde un superbe souvenir de l'école communale. Je m'y sentais bien. Mes meilleurs moments étaient les sorties en classe de découverte, les parties de foot à la récréation avec les copains et...les séances piscine avec la classe !

Sébastien sera heureux de retrouver son village pour y passer ses quelques week-ends de repos en toute tranquillité et profiter de la quiétude et du calme de Saint Michel durant ses vacances.

Bon vent Seb ! Ne lâche rien ! Nous te suivons... pas à la nage, certes, mais avec toute notre amitié !

UN MOT D'HISTOIRE



247

Siéance extraordinaire.

Primes à la Sériciculture

Demande de droits de douane sur
les soies et Cocons étrangers.

L'an 1894, le 2 mai, le Conseil municipal de la Commune de
St-Michel, arrondissement de Verdun, département de la Meuse :

Considérant que la récolte des Cocons, qui constitue la principale
ressource des Agriculteurs de la Commune, serait complètement perdue si une
protection efficace n'était pas accordée à la Sériciculture ;

Fait appel à la bienveillance et à la sollicitude des Fourniers Publics et
du Parlement afin que, par l'établissement de droits protecteurs, il soit
remédié à la situation malheureuse faite à la Sériciculture par l'insuffisance
des primes organisées par la loi du 12 Janvier 1892 ;

Tenant en considération le projet présenté par M. Tarbouisse, le
recommande spécialement à l'attention du Gouvernement et des Membres
du Parlement, Sénateurs et Députés ;

Et émet le vœu que, si les droits protecteurs sont refusés et si le
système des primes est adopté, ces primes soient réparties d'après le projet
Tarbouisse et que, dans tous les cas, les primes soient refusées à la
filature pour les Cocons étrangers, quelle qu'en soit la couleur.

Et ont signé les membres présents :

Guichardot
Antoine
Arignon
Général
Jossin
Bouvier
Le Président
M. Max Basset
Fougin



Au temps des magnaneries et du ver à soie



La magnanerie autrefois à la maison

Il y a quelque 80 ans en arrière, chaque ferme ou maisonnée de St Michel et des alentours, pratiquait la sériciculture (élevage des vers à soie) pour avoir un complément de revenus. De petits œufs étaient mis en couveuses, bien au chaud dans une boîte.

Au fur et à mesure qu'ils devenaient des vers, ils étaient transportés sur des cadres grillagés (claires) protégés par un papier très épais sur lequel venait le temps de l'engraissement.

Les feuilles de mûrier, prises sur l'arbre d'or, constituaient leur nourriture.

Les enfants, lorsqu'ils rentraient de l'école, les ramassaient en quantité. Leur appétit étant vorace, il fallait nourrir ces insectes deux fois par jour (les magnans).

Ensuite, on déposait de petits bouquets de bruyère pour que les vers puissent fabriquer leurs cocons en fil de soie.

Lorsque les cocons devenaient lourds et durs, il fallait « décoconner » et les déposer dans de grands draps.

Le dévidage était une étape primordiale, qui devait avoir lieu avant que la chenille ne devienne papillon. Sans cette intervention, le cocon se coupait lors de l'éclosion et altérait le fil de soie.

Une belle époque où la population au siècle dernier a pu profiter de revenus utiles.

Proverbe chinois: « Avec du temps et de la patience, les feuilles de mûriers se transforment en robes de soie. »

Le magnan : mot de la langue provençale en rapport avec la sériciculture, qui signifie « goinfre », illustration de la voracité des vers à soie.

La magnarelle : femme qui pratiquait l'élevage, dans le midi.



CHRONIQUE MÉTÉO

La météo au fil des mois : chronique de Marcelle Peillet

- **Novembre 2021** : après le changement d'heure, changement de temps ! Le vent du nord annonce les prémices de l'hiver. La neige fait son apparition le 27 et le 28.
- **Décembre** : C'est le brouillard qui nous entoure au début de ce mois ; le temps alterne entre averses de grésil, bourrasques de neige et enfin la pluie, bienvenue pour regonfler les nappes très basses. Les fêtes de Noël se préparent avec précautions puisque le virus du COVID est toujours présent. Arrive alors un beau ciel bleu et des températures quasi printanières pour clôturer l'année.
- **Janvier 2022** : La nouvelle année débute fraîchement malgré un beau soleil. Le 5, brusque changement : grand vent du nord et quelques flocons. Les gelées blanches s'installent, les nuits sont claires, le thermomètre ne connaît pas les températures positives : c'est l'hiver !
- **Février** : Pour la chandeleur, il fait assez doux (9° devant l'école à 15H). L'épidémie recule, les enfants enlèvent le masque pendant les récréations. De belles journées se déroulent, la douceur est là mais le manque de pluie se fait sentir. Dans le village, le lotissement « La Belle Noyeraie » prend forme. Le chantier transforme le paysage : la voirie se dessine, les entreprises travaillent efficacement.
- **Mars** pointe son nez avec de belles journées ensoleillées. Cela encourage les oiseaux à chanter, les primevères et les violettes à fleurir... C'est le printemps, mais sans la pluie qui se fait toujours attendre. Arrivent plusieurs nuits de gel blanc, inquiétantes pour les arbres fruitiers en fleurs. Vent et petites pluies se succèdent à la fin du mois.
- **Le 1^{er} avril**, les « poissons farceurs » nous apportent la neige, une bise très fraîche et des températures hivernales ! Heureusement, le thermomètre remonte vite et il fait chaud. Hélas, le manque d'eau est flagrant : le département est placé en vigilance sécheresse, les restrictions sont nombreuses. Pâques est au balcon !
- Les clochettes du muguet sont au rendez-vous **le 1^{er} mai**. La météo est très printanière, les journées allongées profitent aux jardiniers... qui attendent toujours désespérément de l'eau pour leurs plantations. Et là voilà enfin, le 4 mai : en petite quantité... mais comme il est coutume de dire « c'est toujours ça ! ».

BON A SAVOIR

Le site internet de la commune est en cours de finalisation et sera en ligne prochainement.

Le recensement militaire : Dès 16 ans, les jeunes doivent venir en mairie pour se faire recenser, cette démarche est indispensable pour pouvoir ensuite, passer le permis, le BAC... Les pièces justificatives nécessaires sont : livret de famille, pièces d'identité du jeune, justificatif de domicile des parents.

Le plan canicule: CCAS PLAN CANICULE : afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires recueillent les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui en font la demande. Ces données sont notamment utilisées par les services susmentionnés pour organiser un contrat périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence prévu à l'article L 116 -3 est mis en œuvre. Les personnes qui veulent se faire connaître doivent compléter un formulaire d'inscription à retirer en mairie.

Changement horaire mairie : fermeture le mercredi matin, ouverture le vendredi de 14h à 17h.

Brûlage des végétaux et feux interdits en juillet et août :

Voir en mairie le calendrier préfectoral pour les autres périodes de l'année.

TRIBUNE LIBRE

LA MEILLEURE DES CHOSES

Au VIème siècle avant notre ère, vivait un homme qui s'appelait Esope. Il était bossu, bègue, boiteux et esclave mais il savait que c'est en observant les petites choses qu'on comprend les grandes, d'où son goût pour les paraboles. La Fontaine s'en est largement inspiré pour écrire ses Fables.

Un jour son maître lui demanda de cuisiner ce qu'il trouverait de meilleur. Il acheta des langues et les accommoda à toutes les sauces. Le maître était interloqué, les invités perplexes. Esope leur expliqua que la langue (c'est-à-dire la parole) est la meilleure des choses puisqu'elle permet à l'homme d'exprimer ce qu'il a de meilleur, l'amour, la vérité, la beauté et de communiquer avec ses semblables. Les invités applaudirent. Son maître qui voulait avoir le dernier mot, le mit au défi de cuisiner ce qu'il trouverait de pire. Esope resservit les mêmes plats en expliquant que la langue est l'abomination qui permet aux hommes de manifester leur haine, leur fausseté, leur hideur et de se couper des autres.

La première partie de l'histoire me convient. Parler la même langue qu'une personne permet d'en apprendre beaucoup sur elle, sur sa culture et sur ses idées. Parler est une alternative à la violence, c'est le premier pas vers la résolution pacifique des défis auxquels l'humanité est confrontée.

Nous sommes des êtres de parole : la langue est la matrice de la civilisation. Nous sommes Français parce que nous pensons, que nous rêvons et que nous communiquons en français. C'est en français que nous faisons buissonner les idées et que nous les organisons dans une pensée harmonieuse et cohérente. C'est dans cet alliage de génie créateur et de rigueur du style que nous avons ciselé notre culture.

Une langue vivante, c'est une civilisation qui illumine le monde, une langue morte c'est une civilisation qui disparaît et l'obscurité qui s'installe. Le vingtième siècle s'est chargé de nous apprendre que "*les civilisations sont mortelles*". Leur choc est un combat pour la vie dont l'enjeu est d'anéantir l'autre et faire en sorte qu'il ne puisse jamais renaître en ôtant au vaincu la liberté de penser et de s'exprimer dans sa langue. L'Empire romain est mort quand les Romains ont cessé de parler le latin.

C'est ce qu'il adviendra de la France le jour où les Français auront réussi à faire du français une langue morte. Ce n'est qu'une question de temps, ils s'y emploient avec acharnement. Chaque Français y contribue dès lors qu'il utilise un mot étranger au lieu d'un

mot français. Comme si nous n'avions pas assez des 100 000 mots du Grand dictionnaire de la langue française et de leurs 350 000 définitions différentes pour formuler le peu ce que nous avons à dire !

Nous en sommes là parce que *les élites* dont le devoir était de conduire la France dans le maelstrom de la mondialisation ont failli. Tout envahisseur a ses colabos et ce sont toujours les mêmes qui parlent la langue de l'occupant et pensent comme lui : les nantis qui veulent maintenir leur position et sauvegarder leurs privilèges malgré la défaite de la Nation.

Quant à savoir qui ils sont, il suffit d'écouter Michel Serres. "*Pendant l'Occupation mille mots allemands fleurissaient sur les murs de Paris et des autres villes [...] je compte aujourd'hui en ces mêmes lieux plus de mots américains que de mots destinés aux nazis de l'époque.*" Cette même année, un candidat à la Présidence de la République qui appelait ses bénévoles des *helpers*, prétendait construire un système *bottom-up*, promouvoir la culture du *invented here*, monter des opérations de *phoning* et inciter à *choose France* ceux dont il disait qu'*ils ont réussi*.

Ainsi parlent les élites. Les autres, ceux qu'elles méprisent et dont elles osent dire qu'ils *ne sont rien* mais qui malgré tout leur emboîtent le pas, ne méritent pas qu'on les absolve.

Je suis un patriote de la langue française ; je le serais d'une autre si c'était ma langue. Je ne veux pas que les affidés d'un quelconque sabir ou pidgin aussi prétentieux que vulgaires réussissent à faire du français une langue morte et de la France une nation fantôme. *La France soldat de l'humanité, sera toujours soldat de l'idéal* si elle reste le Pays des Lumières. Pas si on les laisse en faire une *start-up nation*.

Beaucoup se préoccupent de l'état de la planète qu'ils légueront aux futures générations. Quel qu'il soit, je suis certain qu'elles en feront quelque chose de bon pour elles. C'est ainsi que l'humanité a toujours procédé. Elle résout les crises à mesure qu'elles se présentent, cela s'appelle l'évolution. En revanche, si nos enfants ne savent plus lire Racine, Voltaire ou Rimbaud dans le texte original, cela sera irréversible. *L'histoire ne repasse pas les plats.*

Lucien Parat. inesys1@orange.fr

Quoi de mieux pour clore cette chronique un tantinet douce-amère par une pirouette verbale et saluer Esope comme il convient, que le célèbre palindrome : Esope reste ici et se repose.

INFOS PRATIQUES

Mairie :

secrétariat : 04.75.02.63.48

Email : saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr

Horaires d'ouverture au public : le lundi de 16 h à 19 h,
le jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.

Permanence du Maire et des adjoints : le lundi de 17h à 19h

Ecoles :

Elémentaire : 04.75.05.00.74

Maternelle : 04.75.02.74.24

Cantine/garderie : 09.63.69.00.74

La pesée à la bascule : 04.75.02.93.93

La boulangerie : 04.75.05.90.14

L'Agence postale à la Mairie de Montmiral :

tél : 04.75.45.39.50

Horaires d'ouverture : Le lundi, mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h,
le vendredi de 13h30 à 17h

Les bennes tournantes à Montmiral:

Prochaines dates: 17/09/2022 et 12/11/2022 de 8h30 à 12h30

Les Services d'urgence : Pompiers 18

Samu 15

Police 17

Gendarmerie 04.75.45.11.13

**Suivez les informations du panneau lumineux depuis
votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur**

via le lien :

<https://saintmichelsursavasse.infos-municipales.fr>

Photo artistique « clapping » de M. Alain VERGOTE- Copyright © - St Michel.

